



BANQUE ET ASSURANCE

INFO **CSEC**

8 ET 9 FÉVRIER 2023

Février 2023

NÉGOCIATION SALARIALE : ÇA SECOURT CHEZ LCL

L'intersyndicale **FO LCL** - CFDT a attendu le jour de la publication des résultats exceptionnels 2022 de LCL et de Crédit Agricole SA, pour remettre à la DRH les plus de 4.000 signatures recueillies pour soutenir la demande de réouverture de la négociation salariale.

Reconnaissant que le mouvement social du 17 janvier dernier chez LCL « a été important », que le nombre de signatures est également « important », la DRH a déclaré « Nous prendrons en considération ce nombre important ». Pour autant, en séance, la direction a refusé

de bonifier la Prime de Partage de la Valeur (PPV) et lancé le processus d'information-consultation afin de pouvoir verser cette prime en avril 2023. **FO LCL** a réitéré sa demande de revalorisation de la PPV qui permettrait d'obtenir un accord et donc de verser davantage et plus rapidement.

La direction nous a proposé un rendez-vous avec Michel MATHIEU le 1er mars. Au niveau du groupe, un autre rendez-vous est prévu le 14 mars. Espérons que nos directions nous aient entendus et écoutés ...

Il est impensable qu'avec les centaines de millions d'euros de bénéfices que LCL et CASA engrangent grâce à notre travail, nous ne puissions pas obtenir une nouvelle augmentation collective des salaires pour, a minima, neutraliser l'inflation.

Michel MATHIEU a pourtant dit que Crédit Agricole SA n'était pas à 200 millions près de remontée de dividendes de LCL.

FO LCL reste plus que jamais mobilisée pour défendre le pouvoir d'achat des CLP.

PPV, quelques précisions

Les montants étant attribués selon la rémunération brute perçue, il convient de rappeler que celle-ci est composée du salaire fixe dite RBA + RVP + Réintégration Mutuelle non responsable + heures supplémentaires + ICCP versée en janvier + dispositif dérogatoire indemnité crèche et garde + monétisation CET, ...

Si la prime est versée en avril prochain, la rémunération annuelle à prendre en compte est celle perçue d'avril 2022 à mars 2023.

POLITIQUE SOCIALE 2021

Le rapport d'expertise indique que, selon les échelons, les salaires médians sont inférieurs de 5 à 25% chez LCL par rapport à l'AFB. Ce décrochage est probablement dû à l'absence d'augmentations générales depuis 2014 ainsi qu'à la faiblesse des budgets de MSI. Le taux moyen d'augmentation de salaire et les taux de promotion se replient continuellement depuis 5 ans.

Côté conditions de travail, l'effectif CDI est passé de 18.740 en 2016 à 16.241 en 2022, soit - 2.500 en 5 ans.

Afin d'obtenir le nombre de postes vacants, vos élus ont été obligés d'imposer une suspension de séance pour que la direction puisse aller chercher les chiffres qu'elle refusait de communiquer. A date, il y aurait 585 postes vacants dont 475 en Retail et 110 en fonctions support et BEIGF.

La baisse continue de l'effectif et le développement des postes vacants

conduisent à l'intensification du travail sans en être récompensé pour autant. C'est donc en partie grâce à la baisse conséquente et constante de la masse salariale que LCL peut afficher des résultats record et distribuer de substantiels dividendes à Crédit Agricole SA.

Socialement, 2022 s'annonce être une nouvelle année de tristes records.

Retrouvez la déclaration **FO LCL** « politique sociale » sur notre site fo-lcl.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LCL

Suite à sa mise à jour, **FO LCL** vous rappelle que vous devez demander une autorisation hiérarchique avant d'accepter tout cadeau ou invitation d'un client. Cela vous évitera d'en recevoir une pour un entretien préalable avant sanction.





PÉTITION POUR SOUTENIR LA DEMANDE DE RÉOUVERTURE DE LA NÉGOCIATION SALARIALE ET APPUYER LES REVENDICATIONS INTERSYNDICALES

- Parce que les résultats financiers de LCL sont excellents et permettent largement de mieux nous récompenser
- Parce que les 2,9% d'augmentation générale en moyenne octroyés en juillet 2022 sont loin de couvrir l'inflation (6,2% fin 2022) mais aussi parce que cette augmentation est la seule que nous ayons obtenue depuis 2014, générant un décrochage salarial par rapport au marché bancaire,
- Parce que la Prime de Partage de la Valeur proposée par la direction est insuffisante au regard de l'investissement de tous les salariés de LCL et inférieure à celles proposées dans d'autres banques,
- Parce que les conditions de travail sont de plus en plus dégradées et que la négociation salariale ne reflète pas l'investissement demandé,
- Parce que les objectifs ont encore augmenté et qu'ils sont de plus en plus difficiles à atteindre surtout dans ce contexte tendu,
- ...

La grève du 17 janvier a été massivement suivie. Même si la direction tente d'amoinrir ce mouvement, elle sait que **nous sommes prêts à d'autres journées d'action**. Restons mobilisés et ne relâchons pas la pression.

Prénom - NOM	Affectation	Fonction	Signature

Signez la pétition pour demander la réouverture de la négociation salariale :

Retournez cette pétition signée à CFDT_DELEGATION-NATIONALE@lcl.fr OU à FO_DELEGATION-NATIONALE@lcl.fr. Vous pouvez aussi la remettre à l'un de nos représentants en main propre



Délégation Nationale **FO LCL**
Immeuble Garonne - BC 401-11
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
☎ 01 42 95 12 05 / 06
✉ fo_delegation-nationale@lcl.fr

